

M|e|s|u|r|e.

Prenez notre temps.

AU SOMMAIRE

- 02 Lueurs — Wemby, la Cité des enfants, les guinguettes, les compositrices
- 03 L'essentiel du monde — Belfast, la Suisse, l'Ukraine, le Niger
- 05 À nos portes — l'Arcom, les arrêts de travail, Gleizes, l'éolien en mer
- 07 Comment va la planète — El Niño, le chlordécone
- 08 Sciences & idées — Piketty, le Chili
- 09 Culture — Hockney, Madeleine de Sinéty
- 10 Sport & exploits — les dérives du Mondial, le sport féminin
- 11 L'analyse — Le monstre et le champion / L'oubliée et l'insoumise
- 17 La Mesure de la semaine
- 18 À propos

À LA UNE DE CE NUMÉRO

Le monstre et le champion

La même semaine, un champion accusé soulève un trophée, un chanteur mis en examen ressort libre, et un inconnu poursuivi pour les mêmes faits serait traité de monstre. Pourquoi notre regard pèse-t-il les visages plutôt que les actes ? Retournez le journal : les femmes y deviennent le sujet.

Lueurs

Quatre choses qui ont aussi eu lieu cette semaine.

A. Lire comme Wemby

À San Antonio, la bibliothèque publique a transformé la passion d'un géant pour les livres en invitation collective. Victor Wembanyama, le joueur de basket français des Spurs, en NBA, arrive depuis des mois à ses matchs un ouvrage à la main — fantasy et science-fiction, de *Dune* à Stephen King —, habitude devenue virale après un échange avec Nikola Jokic au All-Star 2025. Le réseau de lecture publique de la ville, fort de vingt-neuf bibliothèques, a lancé l'opération « Read Like Wemby » : un présentoir à l'entrée de la bibliothèque centrale et deux listes de lecture, papier et numérique, d'une cinquantaine de titres inspirés de ses goûts. L'idée des bibliothécaires est simple : rendre la lecture visible, sociale et désirable, d'abord pour les enfants. Le joueur n'y a pas pris part directement ; la bibliothèque espère une suite.

Sources — *franceinfo* (8 juin 2026) ; *ActuaLitté* (juin 2026).

B. Le monde à hauteur d'enfant

La Cité des enfants, à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, a rouvert le 9 juin après un an de travaux. Plébiscitée depuis plus de trente ans, elle a été entièrement repensée en cinq univers immersifs et poétiques. L'emblématique espace « chantier » est revisité : les enfants y deviennent maçons, peintres, électriciens, et bâtissent ensemble — filles comme garçons — une grande maison commune, sur un principe de coopération plutôt que de compétition. Une manière de mettre, littéralement, le monde à leur hauteur.

Sources — *Libération* (9 juin 2026) ; *ICI (ex-France Bleu/France 3)*.

C. L'été des guinguettes

Le long des rivières et aux lisières des villes, les guinguettes refont surface. Au-delà de la nostalgie, ceux qui les fréquentent décrivent un même attrait : un lieu sans façade, où l'on s'attable entre inconnus. « Il y a une bienveillance, on s'amuse sans se prendre la tête », résume l'un d'eux. Une convivialité simple, à rebours de l'époque.

Sources — *Le Monde*, *M Le magazine du Monde* (13 juin 2026).

D. Réintégrer les compositrices

Dans le Val-d'Oise, le festival « Un temps pour elles », créé en 2020 par la violoncelliste Héloïse Luzzati, se tient du 5 juin au 5 juillet. Il exhume des compositrices longtemps oubliées — Charlotte Sohy, Rita Strohl, Fanny Mendelssohn — et leur rend la scène : plus de cinq cents œuvres programmées depuis 2021. Le chiffre qui a tout déclenché : à peine 4 % des œuvres jouées en concert sont écrites par des femmes. L'enjeu, dit la fondatrice, n'est pas de créer un répertoire à part, mais de réintégrer ces compositrices « dans une histoire commune ».

Sources — *Le Monde* (entretien, 11 juin 2026).

L'essentiel du monde

Quatre nouvelles, et le fil qui les relie.

A. Belfast : l'émeute, et ce qui l'allume à distance

Après une attaque au couteau, le 8 juin, pour laquelle un jeune réfugié soudanais a été inculpé de tentative de meurtre, plusieurs nuits d'émeutes anti-immigration ont secoué l'Irlande du Nord, du 9 au 11 juin. Maisons et voitures incendiées, familles visées sur le seul critère de leur origine : le premier ministre Keir Starmer a parlé de scènes « choquantes », quand des figures de l'extrême droite britannique, Nigel Farage et Rupert Lowe, alimentaient la colère. Or la rue n'a pas chauffé seule : le rôle des plateformes est documenté. Selon le Center for Countering Digital Hate (12 juin), Elon Musk a relayé des publications de Tommy Robinson et de Rupert Lowe, ses messages totalisant plus de 115 millions de vues, dont 64 millions générées par ses seuls partages — sur un réseau, X, qui n'a pris aucune sanction, ce dont l'Ofcom pourrait se saisir.

Sources — AFP, franceinfo, BBC (9-12 juin 2026) ; Center for Countering Digital Hate (12 juin 2026).

← MESURE Y REVIENT

Notre analyse du n°5, « La carte, pas l'origine », rappelait, avec le sociologue Marco Oberti, que la probabilité d'une émeute se prédit mieux par la ségrégation d'un territoire que par l'origine de ses habitants. Belfast en offre l'illustration inverse : ici, c'est l'origine qu'on a transformée en cible.

B. Suisse : la porte reste ouverte

Les Suisses votaient ce dimanche 14 juin sur l'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions ! », qui voulait plafonner la population du pays à dix millions d'habitants d'ici à 2050 — au prix, à terme, d'une possible dénonciation de la libre circulation avec l'Union européenne. Selon les premières projections (institut gfs.bern pour la SSR), le texte serait rejeté à environ 55 % des voix, tous les cantons romands disant clairement non. Tous les partis, hormis l'UDC et l'UDF, appelaient à le rejeter, jugeant la mesure impraticable et coûteuse — le Conseil fédéral chiffrait jusqu'à 12 % de PIB en jeu.

Sources — Projections SSR / gfs.bern, RTS, Le Temps (14 juin 2026) ; Chancellerie fédérale (admin.ch).

C. Ukraine : la porte européenne se rouvre

Après la levée du veto hongrois, l'Union européenne doit reprendre lundi 15 juin les négociations d'adhésion avec l'Ukraine, à l'arrêt depuis des mois. Volodymyr Zelensky a salué une étape qu'il attendait, au moment où la guerre continue d'épuiser le pays.

Sources — AFP, France 24 (12 juin 2026).

D. Niger : un nouveau code qui criminalise

Le régime du général Tiani a promulgué, le 11 juin, un nouveau code pénal qui criminalise l'homosexualité pour la première fois dans le pays : de cinq à dix ans de prison et une lourde amende ; de dix à vingt ans pour le « mariage » entre personnes de même sexe ou le financement d'organisations LGBTQIA+. Le texte vise nommément les personnes intersexes et asexuelles. Il s'inscrit dans une vague régionale — Burkina Faso, Ghana, débats au Sénégal.

Sources — AFP, repris par Le Temps et la RTS (11-12 juin 2026).

À nos portes

Quatre dossiers français de la semaine.

A. Pluralisme : l'Arcom rappelle Radio France à l'ordre

Le 10 juin, l'Arcom a mis en demeure Radio France de respecter le pluralisme politique sur France Inter et franceinfo. Après analyse des temps de parole du 1er janvier au 31 mars 2026, le régulateur constate que les interventions des représentants du Rassemblement national ont été très majoritairement programmées la nuit, d'où une sous-représentation du parti en journée. Le Conseil d'État a déjà jugé qu'une diffusion essentiellement nocturne ne satisfait pas aux exigences de pluralisme ; Radio France avait reçu des rappels à l'ordre en 2025 et 2026. La mise en demeure, plus ferme, n'est pas une sanction, mais l'étape qui en ouvre la possibilité. Le contraste mérite d'être noté : depuis 2017, l'Arcom n'a prononcé que huit sanctions financières contre les chaînes d'information en continu — toutes contre la seule CNews, du groupe Bolloré, qui cumule par ailleurs quarante-neuf rappels à l'ordre —, sans que son antenne ni son audience en soient entamées. La mise en demeure dit la règle ; elle n'en garantit pas l'effet.

Sources — Décision de l'Arcom (10 juin 2026, J.O.) ; franceinfo / « Complément d'enquête » (nov. 2025) pour le décompte des sanctions.

B. Arrêts de travail : on plafonne un droit, au nom d'abus que les chiffres démentent

Un décret paru au Journal officiel le 13 juin limite la durée des arrêts maladie : un mois pour une première prescription, deux mois par prolongation, à compter du 1er septembre 2026. C'est la première fois que la loi française fixe une telle borne (article 81 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026) ; les médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes peuvent y déroger, par écrit, selon l'état de santé. Le gouvernement voulait plus serré encore — quinze jours en ville, trente à l'hôpital. Un second décret du même jour plafonne à quatre ans, dès 2027, le versement des indemnités journalières en accident du travail ou maladie professionnelle. Le motif affiché : la lutte contre les « comportements abusifs ». Or les ordres de grandeur disent l'inverse. Le débat est le même pour l'ensemble des droits sociaux, et l'assurance chômage, mieux chiffrée, en donne la mesure : la fraude détectée en 2025 s'élève à 146 millions d'euros, soit 0,40 % des 36,6 milliards d'allocations versées ; à l'autre bout, près d'une personne sur trois ne réclame pas les droits au chômage qu'elle a acquis. Sur l'ensemble de la « fraude sociale », environ quatre milliards seulement sont imputables aux allocataires, quand la fraude fiscale est estimée six à dix fois plus haut, entre 80 et 100 milliards.

Sources — Décret au J.O. (13 juin 2026) ; franceinfo, Les Échos (13 juin 2026) ; The Conversation (13 avril 2026), Bon Pote (11 avril 2026).

C. Gleizes : une porte entrouverte

Arrêté le 28 mai 2024 à Tizi Ouzou alors qu'il enquêtait sur le club de football de la Jeunesse sportive de Kabylie, le journaliste sportif français Christophe Gleizes, collaborateur de So Foot et Society, a été condamné en juin 2025 à sept ans de prison pour « apologie du terrorisme » — peine confirmée en appel en décembre —, en raison de contacts avec un dirigeant du club par ailleurs lié à un mouvement indépendantiste kabyle classé terroriste par Alger. Sa situation évolue : le 3 juin, la Cour suprême a clos une étape de la procédure, ouvrant la voie à une éventuelle grâce ; le 10 juin, la FIFA l'a accrédité pour la Coupe du monde. Deux signaux que ses soutiens veulent lire comme une possible sortie.

Sources — AFP, franceinfo, Reporters sans frontières (mai 2024 - juin 2026).

D. Éolien en mer : onze projets en lice

L'État a lancé un appel d'offres portant sur onze projets de parcs éoliens en mer, dont les résultats sont attendus début 2027. C'est l'un des plus gros volumes mis en concurrence d'un coup, dans un pays longtemps en retard sur cette énergie — son premier parc en service, au large de Saint-Nazaire, ne tourne que depuis 2022. Un jalon, donc, dans une trajectoire régulièrement contrariée par les recours et les délais.

Sources — Ministère de la Transition énergétique ; communiqués officiels (juin 2026).

Comment va la planète

Reconnaître, et réparer.

A. El Niño est de retour — sans le surexplicquer

La NOAA, l'agence océanique et atmosphérique américaine, a annoncé le 11 juin le début officiel d'un épisode El Niño — ce réchauffement périodique des eaux de surface du Pacifique équatorial qui dérègle le climat à l'échelle du globe. Le risque est estimé à 63 % qu'il devienne très intense à partir de novembre ; certains redoutent une année 2027 record. Prudence, toutefois : les climatologues, tel Christophe Cassou, mettent en garde contre le déterminisme du « super El Niño ». Le phénomène surimpose sa variabilité naturelle au réchauffement de fond, sans le résumer. Ce qu'il annonce de sûr, ce sont des aléas — sécheresses, pluies, chaleurs — répartis très inégalement sur le globe.

Sources — NOAA (11 juin 2026) ; AFP, France 24, Météo-France (juin 2026).

B. Chlordécone : l'État reconnaît, reste à réparer

Promulguée au Journal officiel le 13 juin, une loi reconnaît la « part de responsabilité » de l'État dans la contamination des Antilles par le chlordécone, ce pesticide utilisé dans les bananeraies et interdit tardivement. Plus de 90 % de la population adulte de Guadeloupe et de Martinique est contaminée ; l'Anses a établi en 2021 un lien avec le cancer de la prostate. Le gouvernement dispose d'un an pour remettre un rapport sur l'indemnisation, qui serait financée par une taxe sur le tabac. La reconnaissance est un acte ; l'indemnisation effective, elle, reste à venir.

Sources — Loi promulguée au J.O. (13 juin 2026) ; AFP, franceinfo ; Anses (2021).

Sciences & idées

Deux manières de mesurer le possible.

A. Piketty et le monde en 2100 : une utopie chiffrée

Le World Inequality Lab — Thomas Piketty, Gabriel Zucman, Emmanuel Saez, Lucas Chancel — publie un rapport-programme : faire converger, d'ici à 2100, les revenus moyens de tous les pays vers l'équivalent de 5 000 euros par mois, tout en limitant le réchauffement à 1,8 °C, par la décarbonation, la sobriété et la réduction des inégalités. Piketty lui-même qualifie l'horizon d'« utopique » ; plusieurs économistes émettent des réserves sur les hypothèses. Provocation chiffrée plus que prédiction, le rapport vaut surtout par la question qu'il rouvre : à quoi ressemblerait un monde qui déciderait de réduire les écarts ? Nous y reviendrons sans doute.

Sources — Rapport du World Inequality Lab ; Le 1, JDD (juin 2026).

B. Chili : quand l'étiquette fait reculer l'obésité

Une étude parue dans *The Lancet* le 11 juin évalue la loi chilienne de 2016 sur l'étiquetage et la publicité alimentaires — octogones noirs d'avertissement, restrictions de publicité, interdictions à l'école. Sur une base observationnelle, elle conclut que la mesure a « vraisemblablement » contribué à réduire le surpoids infantile : environ 2,4 points chez les garçons, 2,8 chez les filles. C'est l'effet d'une politique publique sur une population qui est mesuré ici — non une recommandation diététique individuelle.

Sources — *The Lancet* (11 juin 2026, étude observationnelle).

Culture

Lire & penser, voir & écouter.

Lire & penser

A. David Hockney, ou la couleur comme manière d'être vu

David Hockney est mort le 11 juin, à Londres, à 88 ans. Avec lui disparaît l'un des peintres les plus populaires de son temps : les piscines californiennes, la lumière franche, les bleus impossibles, et cette obstination joyeuse à peindre encore — sur iPad, après soixante-dix ans, comme on essaie un nouveau pinceau. Homosexuel assumé à une époque qui ne l'était guère, il a fait de la visibilité une affaire de couleur autant que de courage : être vu pleinement, et être soi. Dans ce numéro lourd de regards qui jugent, le sien rappelle qu'on peut aussi regarder pour célébrer.

Sources — AFP, franceinfo, RTS (11-12 juin 2026).

Voir & écouter

B. Madeleine de Sinéty, une œuvre enfin vue

Le Jeu de Paume consacre, du 12 juin au 27 septembre, la première rétrospective à Madeleine de Sinéty (1934-2011), photographe franco-américaine longtemps restée dans l'ombre — deux expositions partielles seulement de son vivant. Pendant près de vingt ans, elle a documenté la vie d'un village breton, Poilley, puis le Maine, avec une attention rare aux gestes ordinaires. Une œuvre de femme rendue visible une décennie après sa mort : le regard humaniste qu'on aime, et la reconnaissance qui vient tard.

Sources — Jeu de Paume (programmation) ; presse culturelle (juin 2026).

Sport & exploits

La démesure d'un côté, la reconnaissance de l'autre.

A. Coupe du monde 2026 : trois dérives d'un géant

Ouvert le 11 juin aux États-Unis, au Canada et au Mexique, le Mondial à quarante-huit équipes — 104 matches, seize villes, trois pays — montre d'emblée le revers de sa démesure.

Les visas, d'abord. Plusieurs nations qualifiées figurent sur la liste des pays bannis par Washington — Haïti, Iran, Sénégal, Côte d'Ivoire ; joueurs et staffs bénéficient de dérogations, mais les supporters, eux, ne peuvent entrer sans visa délivré avant le 1er janvier 2026. La fédération iranienne y voit une atteinte au principe d'égalité entre participants.

Les expulsions, ensuite. L'arbitre somalien Omar Abdulkadir Artan, désigné meilleur arbitre d'Afrique et sélectionné par la FIFA, a été refoulé à l'aéroport de Miami : onze heures d'interrogatoire, une cellule de rétention, puis le renvoi — alors qu'il avait, dit-il, tous ses papiers en règle. La FIFA ne l'a pas défendu ; son président Gianni Infantino a lâché : « Nous ne sommes pas les rois du monde. »

La pollution, enfin. Ce serait le Mondial le plus polluant de l'histoire. La société Greenly chiffre l'empreinte à près de huit millions de tonnes de CO₂ — l'équivalent d'une année de la ville de Marseille, deux fois le tournoi de 2022 —, les déplacements de spectateurs en représentant 88 %, avec quelque 18 000 km par spectateur en moyenne ; le New Weather Institute avance neuf millions de tonnes, soit toute l'industrie suisse sur un an. La cause commune : le format, et les distances qu'il impose.

Sources — *The New York Times* (arbitre) ; *franceinfo*, RTS ; Greenly et New Weather Institute (empreinte carbone), juin 2026.

B. Le sport féminin franchit un cap économique

À rebours de cette démesure, une autre nouvelle, mesurable : selon le rapport Deloitte « Game changers » (10 juin), le marché mondial du sport féminin d'élite dépassera trois milliards de dollars en 2026 — contre 692 millions en 2022 et 2,4 milliards en 2025, soit un quadruplement en quatre ans. Les revenus commerciaux en sont le moteur ; le football et le basket en tête ; l'Amérique du Nord concentre plus de la moitié du marché. Deloitte prévient toutefois que les fondations restent fragiles : gouvernance, infrastructures, formation. La reconnaissance économique progresse — il lui manque encore des bases solides.

Sources — Deloitte, rapport « Game changers » (10 juin 2026).

Le monstre et le champion

La même semaine, le tennisman Alexander Zverev — visé par des accusations de violences conjugales qu'il nie, jamais condamné — soulève un trophée du Grand Chelem, pendant que le chanteur Patrick Bruel est mis en examen pour viol, agression sexuelle et harcèlement, puis remis en liberté sous une caution de 500 000 euros. L'un est soutenu, l'autre questionné par la doxa. Et un inconnu poursuivi pour des violences de même nature serait, lui, traité de monstre. Pourquoi notre regard pèse-t-il les visages plutôt que les actes ?

Dimanche 7 juin, Alexander Zverev soulève son premier trophée du Grand Chelem sur la terre de Roland-Garros. Le lendemain, *L'Équipe* rompt une tradition vieille de vingt et un ans : pas de une pour le champion de la Porte d'Auteuil. À la place, le journal encense les handballeuses de Metz, fraîchement sacrées championnes d'Europe, et ajoute un éditorial rappelant que le titre n'efface pas les accusations de violences conjugales visant l'Allemand. Celui-ci a été mis en cause par deux anciennes compagnes, en 2020 et en 2023 ; il a toujours nié, n'a jamais été condamné, et la dernière procédure s'est close sans qu'aucun tribunal ne statue sur sa culpabilité. La même semaine à Paris, Patrick Bruel était mis en examen pour viol, tentative de viol, agression sexuelle et harcèlement sexuel, des faits concernant quatre femmes entre 2008 et 2019. Mais l'affaire déborde largement cette mise en examen : l'enquête rassemble désormais une vingtaine de plaignantes, pour des faits s'étalant de 1992 à 2019, et le parquet de Nanterre a confirmé deux nouvelles plaintes pour viol et tentative de viol ce samedi 13 juin. Le parquet réclamait sa détention provisoire ; les juges l'ont écartée et l'ont laissé libre sous contrôle judiciaire, contre la caution de 500 000 euros. Il conteste l'ensemble des accusations et clame son innocence.

Disons-le d'emblée : cet article ne juge personne. La présomption d'innocence n'est pas une faveur que l'on accorderait aux puissants, c'est un droit qui protège chacun. Mais c'est une règle de droit, qui lie le juge et l'État ; elle ne tranche pas la question morale, qui reste entière et nous regarde. Ne pas condamner n'est pas faire comme si de rien n'était. On peut tenir un homme pour présumé innocent et, dans le même temps, trouver indécent de l'ovationner quand une vingtaine de femmes décrivent les mêmes faits — le doute interdit de le déclarer coupable, il interdit aussi de balayer celles qui accusent. La neutralité n'est pas l'acclamation. Et quand la procédure dure des années, attendre « la décision définitive pour se faire une opinion » n'est pas la prudence : c'est une abstention qui profite à l'accusé et prolonge l'effacement de celles qui parlent. Ce qui mérite l'examen n'est donc pas le verdict — il n'appartient qu'aux juges — mais notre réaction. Car un inconnu poursuivi pour des violences de même nature serait, lui, traité de monstre par son voisinage : à actes comparables, regards opposés. C'est l'asymétrie qu'il faut comprendre — notre regard ne pèse pas les actes, il pèse les visages.

Pourquoi l'on défend celui qu'on aime

Quand l'accusé est admiré, un mécanisme se met en marche, que la psychologie connaît bien. L'effet de halo veut qu'une qualité éclatante — le talent, le charme, la gloire — déteigne sur le jugement moral : celui qui nous a tant donné ne saurait avoir commis l'irréparable. S'y ajoute ce que l'on nomme la relation parasociale, ce lien intime que le public croit entretenir avec une vedette dont il connaît la voix, le visage, les chansons. On ne juge pas un inconnu ; on défend un familier. Et

lorsque l'accusation contredit l'admiration, l'inconfort de tenir ensemble deux idées opposées — la dissonance — se résout presque toujours dans le sens le moins coûteux : on doute de l'accusation plutôt que de l'idole. Sans compter ce que l'on a investi, les billets, les disques, les années d'attachement, et qu'il faudrait renoncer.

L'affaire Zverev offre l'illustration la plus nette de ce glissement. En juin 2024, son procès berlinois s'est achevé par une clôture de procédure contre le versement de 200 000 euros, dont l'essentiel au Trésor public allemand. Le tribunal de Tiergarten a précisé que sa décision n'était ni un verdict ni un jugement sur la culpabilité ; les avocats du joueur ont souligné qu'elle ne valait aucun aveu et que la présomption d'innocence demeurait intacte. Voilà un fait délibérément ambigu — on a refermé sans juger —, et c'est le regard qui décide de ce qu'il y lit. L'admirateur retient l'innocence ; le sceptique, qu'on a soldé l'affaire. Aucune des deux lectures n'est la vérité, plus étroite que les deux. Le cas de Gérard Depardieu le dit autrement : condamné en première instance en mai 2025 pour agressions sexuelles, il a fait appel — et l'appel étant suspensif, il demeure en droit présumé innocent jusqu'au jugement définitif, tandis que des pairs le soutiennent publiquement. Ce délai, qui peut courir des années, est rude pour celles qui ont parlé : le temps de la justice s'étire pendant que la vie publique de l'accusé, elle, continue.

Pourquoi l'on éloigne l'inconnu

À l'autre bout, l'inconnu accusé n'a droit à aucune de ces indulgences. Il devient le monstre, la bête étrangère surgie d'ailleurs. Ce qui présente un avantage rassurant : si l'agresseur est un autre que nous, radicalement, alors le danger est extérieur, lointain, maîtrisable. C'est précisément cette image que les chiffres démentent. Selon l'Insee, pour les viols et les tentatives de viol, neuf femmes adultes victimes sur dix connaissent leur agresseur — et dans près de la moitié des cas, il s'agit d'un conjoint ou d'un ancien conjoint. L'enquête *Virage* de l'INED le confirme : les auteurs sont le plus souvent des proches. Le monstre n'arrive pas d'ailleurs. Il dîne à la table, il habite le palier, il a un métier et des enfants.

Le procès des viols de Mazan l'a montré au grand jour. En décembre 2024, la cour criminelle du Var a reconnu coupables les cinquante et un accusés et prononcé des peines allant de trois ans à vingt ans de réclusion pour Dominique Pelicot. Ces hommes avaient de vingt-sept à soixante-quatorze ans ; on y comptait un chauffeur routier, un technicien informatique, des retraités, un employé de magasin. Monsieur tout-le-monde, en somme. C'est là le point aveugle : on réécoute volontiers un Bertrand Cantat, condamné en 2004 pour la mort de Marie Trintignant, parce qu'on préfère l'artiste au fait ; et l'on a longtemps tenu Olivier Duhamel, accusé d'inceste dans le livre de sa belle-fille — faits prescrits, jamais jugés —, pour un intellectuel éminent plutôt que pour un proche. Le monstre adoré et le monstre banni sont les deux faces d'un même refus : voir que la violence se commet près de nous, par des gens que nous estimons.

Une seule balance, deux plateaux

Reste à comprendre ce qui distribue le doute. La philosophe Miranda Fricker a donné un nom à cette inégalité : l'injustice testimoniale, ce moment où la parole de quelqu'un est crue ou écartée non selon ce qu'elle vaut, mais selon qui la porte. Le puissant accumule un surplus de crédit ; celle qui le met en cause hérite d'un déficit. Et ce n'est pas deux injustices séparées : c'est une seule balance, dont les deux plateaux bougent ensemble. Le coût de la parole, lui aussi, se règle sur la notoriété. Une des femmes ayant accusé Patrick Bruel en 2019 — plainte alors classée faute d'éléments suffisants, et qu'il conteste — a confié à *Mediapart* s'être sentie humiliée et avoir été prise à partie par des admirateurs du chanteur. La relation que le public croit entretenir avec une vedette n'est pas neutre : elle peut s'armer contre celle qui accuse. Ce que l'homme gagne en crédit présumé, l'accusatrice le paie en hostilité reçue.

Ce serait pourtant caricaturer que de parler d'adulation unanime. La contestation existe, et elle était française cette semaine : le refus de la une, l'éditorial qui n'oublie pas. Mais regardons bien ce geste. S'il a fait événement, c'est parce qu'il rompait une habitude. La une du champion, elle, n'aurait demandé aucun courage — c'était le défaut, ce qui se produit quand personne ne tranche. Voilà la

juste mesure du biais : non pas ce que chacun proclame, mais ce qui advient par inertie, sans décision. Le préjugé n'est pas un cri ; c'est un automatisme.

Quelques mois plus tôt, le même réflexe s'était vu plus crûment. L'animateur Jean-Marc Morandini, dont la condamnation pour corruption de mineurs était devenue définitive en janvier 2026, fut d'abord maintenu à l'antenne par CNews ; il a fallu trois semaines de tollé — nourri jusque dans sa propre rédaction, par des démissions et des prises de distance — pour qu'il s'en retire, en février. Le maintien fut le réflexe ; le retrait, l'exception arrachée. C'est dire de quel côté penche la pente quand on la laisse faire.

Plus directe encore est la contestation qui entre dans la salle. Ce printemps, des collectifs féministes ont manifesté devant les théâtres et les festivals où Patrick Bruel devait paraître ; une représentation de sa pièce est interrompue fin mai, les suivantes annulées début juin, et l'artiste — présumé innocent, qui conteste et assure n'avoir jamais forcé personne — renonce à ses concerts d'été, invoquant un « climat de tension ». Leur argument rejoignait, mot pour mot, la distinction qu'on posait plus haut : la présomption d'innocence lie le juge, non le public. On peut en débattre, et il est sain qu'on en débattre. L'essentiel est ailleurs : la mobilisation a, cette fois, suffi à renverser le défaut — quand d'autres, fans fidèles, se rassemblaient pour le soutenir. La salle, longtemps acquise d'avance, est devenue un lieu de litige.

La zone qui n'existe pas

On objectera qu'il manque un cran entre la présomption d'innocence et la condamnation : une mise en retrait le temps de l'enquête, comme il en existe pour le fonctionnaire ou le médecin visés par une procédure — mesure non punitive, qui ne préjuge de rien et protège chacun. L'idée est tentante. Mais l'asymétrie se lit d'abord entre les deux accusés. Pour la vedette, personne n'impose ce retrait : ni hiérarchie, mais un marché — classement, sponsors, public — qui ne tranche qu'en faveur du talent tant qu'on paie pour le voir. Le seul employeur de la vedette, c'est notre regard, et quand un employeur existe malgré tout, une chaîne, un diffuseur, sa décision se règle encore sur ce que le public tolère, non sur la gravité des faits. Pour l'inconnu, c'est l'inverse : un patron, des collègues, un voisinage l'écartent sans attendre — la mise en retrait qui manque au puissant, l'ordinaire la subit d'emblée. Reste la victime, et c'est elle que l'asymétrie atteint en dernier : pour elle, aucune zone protégée nulle part ; pire, le prestige de l'accusé joue contre elle, comme on l'a vu. L'absence de retrait pour l'un, son excès pour l'autre, l'absence d'abri pour la troisième : un même regard, vu de trois places.

L'argent prolonge le regard par d'autres moyens. La détention provisoire est, en droit, l'exception ; la liberté sous caution, la règle pour qui peut payer. Mais 500 000 euros ne pèsent pas le même poids selon la fortune : dérisoire pour une vedette, hors d'atteinte pour l'homme ordinaire, qui attendrait son procès en cellule. Le même instrument — la même justice — rend la liberté au riche et la retire au pauvre. Au capital social qui adoucit l'accusation s'ajoute le capital tout court, qui en adoucit les suites.

Faut-il pour autant écarter un homme de son métier sur la seule foi d'une accusation ? Outreau rappelle où mène l'excès inverse — tenir l'accusation pour vérité avant tout jugement : des innocents emprisonnés sur des accusations que la justice a fini par reconnaître fausses. La présomption d'innocence reste notre boussole, et elle vaut dans les deux sens : elle interdit de condamner qui n'a pas été jugé, mais elle n'oblige pas à acclamer. C'est pourquoi cet article ne prescrit rien. Il constate seulement ceci, qui suffit à inquiéter : nous cherchions une faille dans nos institutions, un dispositif qui manquerait, et nous trouvons la défaillance bien en amont, dans la façon dont nous accordons ou refusons le crédit — avant même que le droit n'intervienne, et que nul règlement ne corrige, parce qu'elle se joue dans le regard. Le monstre et le champion ne sont pas deux personnes : ce sont deux façons de détourner les yeux d'une même évidence — la violence est ordinaire, et proche.

AU PLI

POUR LIRE LA SUITE, RETOURNEZ LE JOURNAL. *Ce geste n'est pas un jeu : faire d'une femme le sujet d'une histoire demande un effort. Nous vous demandons de l'accomplir d'abord des mains — en retournant la page — avant de l'accomplir des yeux.*

L'oubliée et l'insoumise

La même semaine, Flavie Flamant a donné son nom et son visage pour accuser, là où tant d'autres restent « les plaignantes », définies par l'homme qu'elles mettent en cause. Comment passe-t-on de l'affaire d'un autre — celle qui porte son nom à lui — à une histoire dont on est enfin le sujet ?

Retournez la page et regardez ce qui change. De l'autre côté, on parlait d'eux — le champion, l'accusé, le condamné. On les nommait. Les affaires portent leur nom : l'affaire Bruel, l'affaire Zverev, comme on dit l'affaire d'un homme. Elles, on les compte : « les plaignantes », au pluriel, à l'anonyme, définies par leur lien à lui. L'anonymat les protège, et c'est nécessaire ; mais il les efface aussi, et c'est le revers qu'on dit moins. On peut parfaitement croire une femme et ne parler que de l'homme qu'elle accuse. Le débat tourne contre lui, mais il reste construit autour de lui : il est le sujet, elle est l'occasion.

Cet envers ne raconte donc pas une faiblesse, et ce serait le trahir que d'y chercher des larmes. Il fait l'inventaire des gestes — documents, dates — par lesquels une femme cesse d'être effacée et redevient le sujet de sa propre histoire. Non pas la victime, mais celle qui reprend la main. Voici comment, et à quel prix.

Se nommer

Le premier geste est de quitter le pluriel anonyme pour un nom et un visage. En 2016, dans *La Consolation*, Flavie Flamant raconte avoir été violée adolescente par un photographe célèbre ; elle ne le nomme pas encore. Puis, forte du témoignage d'autres femmes, elle le désigne publiquement — David Hamilton, qui niera les faits avant d'être retrouvé mort quelques semaines plus tard. Mettre son propre nom sur une accusation, c'est accepter d'être regardée à son tour, jugée, contestée, parfois prise à partie. C'est renoncer à l'abri de l'ombre pour exister comme personne. En mai 2026, dix ans après son livre, Flamant a porté plainte à visage découvert contre Patrick Bruel, pour des faits qu'elle affirme avoir subis au début des années 1990, alors qu'elle était mineure — faits qu'il conteste. L'anonymat eût été plus sûr. Elle a choisi le nom.

Refuser le silence qu'on lui offre

Le deuxième geste consiste à refuser la protection quand cette protection est aussi un effacement. À l'ouverture du procès des viols de Mazan, en septembre 2024, Gislèle Pelicot refuse le huis clos auquel elle avait droit, et que le parquet réclamait au motif que des vidéos des faits seraient projetées. « La honte doit changer de camp. » Elle accepte que ces images soient montrées en audience publique, le temps seulement de laisser son fils quitter la salle. Le calcul est limpide : le huis clos abrite la victime, mais il enferme aussi la vérité ; le lever, c'est transformer un corps-preuve en démonstration que le pays entier devra regarder en face. Elle l'a dit autrement — qu'elle voulait que d'autres femmes se disent « madame Pelicot l'a fait, on peut le faire ». Là où le mythe du monstre éloigne le réel, elle l'a traîné en pleine lumière.

S'emparer de la règle

Le troisième geste se sert du droit lui-même — ses délais, ses procédures — contre l'effacement. On peut ouvrir ce qu'on avait refermé : les deux femmes dont les plaintes contre Patrick Bruel avaient été classées en 2020 faute d'éléments suffisants les ont redéposées en mai 2026, refusant au classement le dernier mot. On peut changer la loi : après *La Consolation*, Flavie Flament a présidé une « mission de consensus » dont les conclusions ont nourri la loi du 3 août 2018, qui a porté de vingt à trente ans le délai de prescription des crimes sexuels sur mineurs — un combat mené pour les victimes qui, après elle, auraient à dénoncer des faits anciens, quand bien même les siens resteraient hors délai. On peut enfin cesser d'être le témoin de l'affaire d'un autre pour en devenir partie : les enfants de Giséle Pelicot s'étaient constitués parties civiles, tenant leur place pleine et entière au procès. La règle qui semblait faite pour les tenir à l'écart, elles la retournent — les plaignantes qui rouvrent leur dossier, Flavie Flament qui réécrit la loi, les proches qui se portent parties civiles.

L'exception qui mesure la règle

Tout cela existe, et rien de tout cela n'est acquis. Chacun de ces gestes a coûté ce que coûte un acte hors norme : Giséle Pelicot est devenue une icône parce qu'elle a osé ce que presque personne n'ose ; Flavie Flament a fait bouger la loi parce qu'elle a tenu, des années, une parole que la société préférerait ne pas entendre. Et c'est précisément là que le bat blesse : si devenir un sujet exige de l'héroïsme, c'est que l'ordinaire reste l'effacement. L'exception ne dément pas la règle, elle la mesure. Les choses bougent — il y a dix ans, ces noms et ces visages n'auraient pas tenu une semaine ; mais l'équilibre, lui, n'est pas là, et il serait malhonnête de prétendre le contraire.

Reste un dernier miroir, et nous nous y voyons. De l'autre côté de cette page, notre analyse s'appelle *Le monstre et le champion* ; elle nomme les hommes, elle s'organise autour d'eux. Nous-mêmes, journal qui prétend regarder la structure, nous avons cédé à l'aimant : nous avons titré sur eux. C'est dire la force du courant, et qu'il faut un effort — celui qu'on vient de vous demander, des mains puis des yeux — pour seulement faire d'une femme le centre d'une phrase. Le monstre et le champion étaient deux façons de détourner les yeux. L'oubliée et l'insoumise sont une seule personne, à deux moments : celui où l'on détourne les yeux d'elle, et celui où elle nous oblige à la regarder.

— J/G, rédacteur.

LA MESURE

Un chiffre, son contexte, sa portée.

1 770

*milliards de dollars**Document S-1 (SEC, 20 mai 2026) ; Nasdaq, Reuters, Bloomberg (12 juin 2026).*

C'est la valorisation atteinte par SpaceX lors de son entrée à la Bourse de New York (Nasdaq, indicatif SPCX), le 12 juin 2026. L'entreprise a levé environ 75 milliards de dollars à 135 dollars l'action : la plus grande introduction en Bourse de l'histoire, devant celle de Saudi Aramco. Elon Musk devient, dans la foulée, le premier détenteur d'un patrimoine supérieur à mille milliards de dollars.

Derrière le record, une bascule. Ce qui porte cette valeur, ce n'est pas tant les fusées que Starlink et ses quelque neuf millions d'abonnés — un réseau de communication par satellites en orbite basse, désormais infrastructure critique. Or cette infrastructure est privée, et entre les mains d'un seul homme : on l'a mesuré en Ukraine, où l'accès au réseau a pu dépendre de ses décisions. Le marché valorise ici moins une prouesse technique qu'une position — celle d'un acteur privé devenu, pour des États, un passage obligé. La question que pose le chiffre n'est pas « combien vaut SpaceX », mais « de qui dépendons-nous quand nous regardons le ciel ».

À propos de Mesure.

Le journal

Mesure. est un hebdomadaire indépendant qui paraît chaque dimanche. Il propose une lecture de l'actualité de la semaine — française, internationale, scientifique, culturelle, sportive — selon un angle personnel choisi et assumé. Mesure. ne prétend pas à la neutralité ; il promet la rigueur factuelle et la transparence sur ses choix. « Comment, c'est libre, mais les faits sont sacrés. » — C. P. Scott, 1921.

Une rédaction, deux voix

Mesure. est rédigé par J/G — rejoint pour ce numéro par la rédactrice S/R, en second —, avec l'assistance d'un grand modèle de langage, utilisée pour la collecte d'informations, la vérification croisée des sources et la mise en forme préliminaire. Toutes les informations font l'objet d'une double source primaire vérifiée avant publication. Aucun texte n'est publié tel que produit par le modèle. La signature engage personnellement.

Discipline éditoriale

Les faits sont sacrés : tout chiffre, toute citation est vérifié à la source primaire. Les forces plutôt que les personnes : Mesure. parle des mouvements et des institutions plus que des individus qui les incarnent. Les niveaux séparés : les rubriques d'information rapportent ; les analyses, signées, prennent position.

Un journal qui évolue

Cette page « À propos » paraît désormais à chaque numéro, pour que tout lecteur sache d'emblée comment le journal travaille. Quand un changement de fond est décidé, il est explicité dans le numéro qui le porte.

Erreurs et corrections

Toute remarque ou correction est lue et prise au sérieux. Si une information s'avère erronée, une correction paraît dans le numéro suivant, sans détour.

— J/G & S/R, rédacteurs.